

la production cinématographique

240 films de long métrage ont obtenu l'agrément au cours de l'année 2005, soit 37 films de plus que l'année précédente et un nouveau record historique (28 films de plus qu'en 2003).

Précisions méthodologiques

Les données présentées dans cet article portent sur la production de films français ayant obtenu l'agrément du CNC en 2005. Ainsi, seuls apparaissent dans ces résultats les films ayant reçu en 2005 l'agrément des investissements ou l'agrément de production. En sont exclus les films financés par un producteur français mais ne pouvant être qualifiés d'œuvres européennes ainsi que les films qui ne font appel à aucun financement encadré ni au soutien financier de l'État et dont la production n'est pas terminée.

Nouveau record du nombre de films agréés

240 films de long métrage ont obtenu l'agrément au cours de l'année 2005, soit une augmentation de 37 films par rapport à l'année précédente et un nouveau record historique avec 28 films de plus qu'en 2003 (212 films).

La hausse concerne à la fois les films produits et financés intégralement ou majoritairement par des partenaires français, films dits « d'initiative française » (+20 films), et les films dans lesquels les partenaires français n'interviennent que comme coproducteurs minoritaires, sans être les initiateurs des projets (+17 films).

Les films d'initiative française sont au nombre de 187 en 2005, ce qui constitue un nouveau record (4 films de plus qu'en 2003). Cette hausse par rapport à l'année 2004 est essentiellement due à une augmentation des films aux budgets les plus modestes (moins de 1 M€) dont le nombre passe de 20 films en 2004 à 41 films en 2005, retrouvant ainsi le niveau constaté entre 2001 et 2003.

La proportion de films d'initiative française tournés en langue française est en léger recul : 95 % en 2005 contre 98 % en 2004 (90 % environ les années précédentes). 10 films d'initiative française ont été tournés dans une langue étrangère en 2005, contre 4 en 2004 et 18 en 2003.

Parmi ces films, 5 ont été tournés en langue anglaise. Ils étaient 2 en 2004 et 3 en 2003. 4 de ces films figurent parmi les devis les plus élevés de l'année, il s'agit de *Oliver Twist* de Roman Polanski, *Bandidas* de Joachim Roenning et Espen Sandberg, *le Transporteur 2* de Louis Leterrier et *Jérusalem* d'Elie Chouraqui.

En 2005, 23 films ont été agréés une fois terminés (après obtention du visa d'exploitation). Ils étaient 15 en 2004, 25 en 2003, 23 en 2002 et 22 en 2001. La réforme de l'agrément, mise en place au cours de l'année 1999, a eu pour effet de rendre facultative la demande d'agrément des investissements avant le début des prises de vue pour les films ne faisant pas appel à des financements encadrés (avance sur recettes avant réalisation, chaînes hertziennes en clair, SOFICA et coproductions internationales). De fait, les films concernés par cet agrément se trouvent pour la plupart dans la catégorie des films à budget peu élevé.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE (NOMBRE DE FILMS)

	films d'initiative française	dont films intégralement français	et films de coproduction	films à majorité étrangère	films des aides sélectives*	total films agréés
1996	104	74	30	27	3	134
1997	125	86	39	33	5	163
1998	148	102	46	32	3	183
1999	150	115	35	31	-	181
2000	145	111	34	26	-	171
2001	172	126	46	32	-	204
2002	163	106	57	37	-	200
2003	183	105	78	29	-	212
2004	167	130	37	36	-	203
2005	187	126	61	53	-	240

* il s'agit des films agréés dans le cadre d'une aide sélective : le fonds d'aide aux productions avec les pays d'Europe centrale et orientale (fonds ECO).

Forte progression des investissements

Le total des capitaux investis dans les films agréés augmente de 22,6 % pour atteindre 1 286,13 M€ en 2005. Cette évolution illustre la progression importante des investissements étrangers (+61,2 %), les investissements français progressant de 11,9 %. Ainsi, les apports étrangers constituent 28,8 % du financement des films agréés en 2005.

L'ampleur de ces mouvements est toutefois contrastée selon la nature des films agréés. En effet, le volume global d'investissements sur les films d'initiative française augmente de 4,6 %, les investissements français progressant de 6,1 %. Par rapport à 2003, la progression des financements français est de 16,2 %. Les investissements étrangers sur les films d'initiative française diminuent de 6,8 %. Ainsi, la part des financements étrangers dans les coproductions internationales majoritairement françaises s'établit à 28,5 %. Cette part est en recul par rapport à 2004 (34,5 %) mais demeure stable par rapport aux années précédentes. L'investissement moyen par film d'initiative française est de 4,99 M€ contre 5,34 M€ en 2004, soit une baisse de 6,6 %. Toutefois, ce montant reste supérieur à ceux constatés les années précédentes.

Pour les films à majorité étrangère, le volume total des investissements explose (+125,3 %). Cette forte progression est notamment due aux investissements français (+159,2 %) mais également aux capitaux étrangers (+117,1 %). Ainsi, la part des investissements français dans le financement de ces films s'élève à 22,6 %, en hausse par rapport à 2004 (19,6 %).

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES FILMS AGRÉÉS (M€)

	investissements français	investissements étrangers	investissements totaux
1996	386,18	114,83	501,01
1997	567,77	137,56	705,33
1998	607,61	145,72	753,33
1999	568,75	123,20	691,95
2000	665,27	137,99	803,26
2001	728,73	176,42	905,15
2002	678,24	182,47	860,71
2003	789,34	363,96	1 153,30
2004	819,79	229,04	1 048,83
2005	916,98	369,15	1 286,13

INVESTISSEMENTS TOTAUX DANS LES FILMS AGRÉÉS (M€)

	films d'initiative française	films à majorité étrangère	films des aides sélectives*	total
1996	384,96	112,04	4,01	501,01
1997	597,05	103,36	4,92	705,33
1998	645,51	103,19	4,63	753,33
1999	585,67	106,28	-	691,95
2000	678,28	124,98	-	803,26
2001	749,12	156,04	-	905,15
2002	724,17	136,55	-	860,71
2003	847,04	306,26	-	1 153,30
2004	892,41	156,42	-	1 048,83
2005	933,67	352,46	-	1 286,13

* il s'agit des films agréés dans le cadre d'une aide sélective : le fonds d'aide aux productions avec les pays d'Europe centrale et orientale (fonds ECO).

INVESTISSEMENTS FRANÇAIS DANS LES FILMS AGRÉÉS (M€)

	films d'initiative française	films à majorité étrangère	films des aides sélectives*	total
1996	355,01	28,90	2,28	386,18
1997	538,69	26,71	2,37	567,77
1998	578,90	26,97	1,74	607,61
1999	541,73	27,02	-	568,75
2000	634,25	31,02	-	665,27
2001	687,89	40,84	-	728,73
2002	644,33	33,92	-	678,24
2003	720,61	68,73	-	789,34
2004	789,07	30,72	-	819,79
2005	837,35	79,62	-	916,98

* il s'agit des films agréés dans le cadre d'une aide sélective : le fonds d'aide aux productions avec les pays d'Europe centrale et orientale (fonds ECO).

DEVIS MÉDIAN ET DEVIS MOYEN DES FILMS D'INITIATIVE FRANÇAISE

	devis médian			devis moyen		
	M€ courants	€ courant (indice base 100 en 2000)	€ constant (indice base 100 en 2000)	M€ courants	€ courant (indice base 100 en 2000)	€ constant (indice base 100 en 2000)
1996	2,63	82,7	85,9	3,70	79,1	82,1
1997	2,83	88,9	91,3	4,78	102,1	104,9
1998	2,67	83,9	85,6	4,36	93,2	95,2
1999	2,71	85,3	86,7	3,90	83,5	84,8
2000	3,18	100,0	100,0	4,68	100,0	100,0
2001	2,42	75,9	74,7	4,36	93,1	91,7
2002	2,82	88,7	85,8	4,44	94,9	91,9
2003	2,60	81,7	77,6	4,63	98,9	94,0
2004	3,92	123,2	115,1	5,34	114,2	106,7
2005	2,80	88,0	80,8	4,99	106,7	98,0

source : CNC - INSEE Indice des prix à la consommation, ensemble hors tabac.

davantage de films documentaires et d'animation

Le nombre de documentaires agréés est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Ils sont 29 en 2005 (27 d'initiative française), contre 15 en 2004, 20 en 2003, 22 en 2002 et 17 en 2001. L'investissement total dans le documentaire s'élève à 33,33 M€ en 2005 (31,20 M€ pour les films d'initiative française). 8 documentaires d'initiative française ont un devis supérieur à 1 M€ dont 4 dépassent 2 M€. Le devis moyen des films documentaires s'établit à 1,16 M€. Par rapport à l'ensemble des films agréés, le documentaire représente 12,1 % des films et capte 2,6 % du devis total. 19 des 29 documentaires agréés en 2005 sont intégralement français et 8 sont des coproductions majoritaires.

8 films d'animation, dont 7 d'initiative française, ont obtenu un agrément en 2005. Ils étaient 4 en 2004, 6 en 2003, 3 en 2002 et 4 en 2001. L'investissement total dans les films d'animation s'établit à 67,12 M€ en 2005 (61,17 M€ dans les films d'initiative française). 6 des 7 films d'animation d'initiative française de 2005 ont un devis supérieur à 5 M€, dont un dépasse 22 M€ (*Astérix et les Vikings*). Le devis moyen des films d'animation s'établit à 8,74 M€. Par rapport à l'ensemble des films agréés, l'animation représente 3,3 % des films et 5,2 % du devis total. 5 des 8 films d'animation agréés en 2005 sont des coproductions majoritaires et 2 sont intégralement français.

développement des coproductions internationales

114 films sur les 240 agréés en 2005 font l'objet d'une coproduction avec un ou plusieurs partenaires étrangers, soit 47,5 % de l'ensemble des films produits. Leur nombre, après le recul observé en 2004 (73 films), connaît de nouveau une progression marquée, renouant ainsi avec la croissance observée depuis 2000 (60 en 2000, 78 en 2001, 94 en 2002 et 107 en 2003). Ces films ont été coproduits avec 32 pays différents.

Après le fort recul de 2004, le nombre de films majoritairement coproduits par la France progresse de 24 films : 61 films en 2005, contre 37 en 2004, 78 en 2003, 57 en 2002 et 46 en 2001. Les coproductions internationales représentent ainsi 32,6 % des films d'initiative française (22,2 % en 2004). Le devis moyen de ces films est de 5,55 M€ (8,09 M€ en 2004) et le devis médian de 3,44 M€ (5,32 M€ en 2004).

En 2005, la Belgique et l'Italie sont les partenaires privilégiés de la France avec une progression de 13 films (+10 avec la Belgique et +3 avec l'Italie). On note une forte hausse des coproductions avec le Canada qui concerne 10 films (1 seul en 2004). L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne demeurent également des pays fréquemment partenaires des films d'initiative française malgré une baisse sensible du nombre de films coproduits avec ces trois pays. Cette diminution est particulièrement marquée sur les coproductions franco-britanniques.

Le nombre de coproductions où la France est un partenaire minoritaire progresse de 17 films et s'établit à 53 films, niveau jamais atteint depuis au moins 25 ans. Cette progression s'explique notamment par la hausse sensible du nombre de films produits dans le cadre de la Convention européenne sur la production cinématographique (25 films en 2005, contre 14 en 2004). Cette convention, qui s'applique aux coproductions réunissant au moins trois pays européens signataires, a été ratifiée par la France en 2002 et trouve sa pleine mesure cette année.

Les investissements totaux sur les films de coproduction à majorité étrangère augmentent de 125,3 %, alors que le nombre de films progresse de 47,2 %. En découle une augmentation des devis moyen et médian qui atteignent respectivement 6,65 M€ (4,35 M€ en 2004) et 4,39 M€ (2,45 M€). Cette tendance est due à la présence en 2005 d'un nombre important de films dont le devis est supérieur à 7 M€ : 16 films (7 en 2004). Parmi ces 16 films, 9 ont un devis supérieur à 10 M€ (4 en 2004).

Depuis la ratification par la France de la Convention européenne sur la coproduction, les coproductions réunissant au minimum trois pays sont en progression. Cette convention permet notamment l'élargissement des coproductions financières à tous les pays parties à la Convention.

Sur les 114 films de coproduction agréés en 2005, 39 entrent dans le cadre de la Convention, soit un peu plus du tiers des films de coproduction. 14 sont des films d'initiative française et 25 des films à majorité étrangère. Sur les 25 films à majorité étrangère, on dénombre 19 films (76 %) pour lesquels la participation française est uniquement financière. En incluant la France dans le décompte des pays partenaires, 27 films ont été produits avec la participation de trois pays parties à la Convention, 11 films ont été produits à quatre pays et un film à six pays.

Le nombre de coproductions financières bilatérales progresse de nouveau en 2005. Sur les 13 coproductions financières bilatérales de 2005 (9 en 2004), 6 sont des coproductions majoritaires françaises et 7 des coproductions minoritaires. Il s'agit de coproductions sans apport artistique et technique du pays minoritaire, contrairement aux coproductions traditionnelles. La France a signé des accords autorisant ce type de coproductions avec trois pays : l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

COPRODUCTIONS INTERNATIONALES EN 2005

	coproductions à majorité française	coproductions à majorité étrangère	total
nombre de films	61	53	114
investissements français (M€)	242,06	79,62	321,68
investissements étrangers (M€)	96,32	272,83	369,15
investissements totaux (M€)	338,38	352,46	690,83

PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES DES COPRODUCTIONS MAJORITAIRES FRANÇAISES (NOMBRE DE FILMS)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Belgique	6	7	14	6	7	14	14	24	10	20
Italie	5	8	8	5	5	7	8	10	9	12
Canada	4	4	2	5	6	3	5	3	1	10
Allemagne	1	3	4	3	5	4	10	7	9	6
Royaume-Uni	1	2	2	2	1	7	10	23	13	5
Espagne	4	7	7	8	4	11	3	8	5	4

films d'initiative française : bipolarisation de la production

Le nombre de films d'initiative française de devis inférieur à 1 M€ passe de 20 en 2004 à 41 en 2005 et retrouve ainsi le niveau enregistré en 2002 et 2003. Parmi ces films, 19 sont des documentaires. Le nombre de films dont le devis est compris entre 2 M€ et 4 M€ augmente, passant de 32 en 2004 à 46 en 2005. Parallèlement, le nombre de films dont le devis est compris entre 4 M€ et 5 M€ diminue. L'application de la nouvelle clause de diversité dans les obligations d'investissement de Canal+ peut être à l'origine de ces deux tendances : auparavant, la chaîne devait investir prioritairement dans les films dont le budget était inférieur à 5,34 M€, aujourd'hui ce plafond est descendu à 4 M€.

Par ailleurs, 21 films ont un devis compris entre 5 M€ et 7 M€ en 2005. Ce nombre se situe à un niveau comparable à celui de 2003 (20 films). Dans cette tranche de devis, l'effet de seuil dû à la clause de diversité de Canal+ disparaît. En effet, alors que les 33 films situés dans cette tranche en 2004 avaient tous un devis compris entre 5 M€ et 5,4 M€, en 2005 12 films ont un devis compris entre 5 M€ et 6 M€ et 9 films entre 6 M€ et 7 M€.

Dans les tranches les plus hautes, le nombre de films est globalement en progression : 39 films ont un budget supérieur à 7 M€ en 2005, contre 33 en 2004 et 30 en 2003. Parmi ces films, on dénombre 12 films dont le devis est supérieur à 15 M€ (9 en 2004), 10 films pour les devis compris entre 10 M€ et 15 M€ (15 en 2004) et 17 films dont le devis est compris entre 7 M€ et 10 M€ (9 en 2004).

En termes d'investissements, les 39 films dont le devis est supérieur à 7 M€ captent 61,1 % de l'ensemble des investissements dans la production d'initiative française. Cette proportion s'établissait à 55,6 % en 2004. La part des investissements captée par les films dont le devis est compris entre 7 M€ et 10 M€ est en hausse (8,6 % en 2004, 15,5 % en 2005), ainsi que celle captée par les films à plus de 15 M€ (26,5 % en 2004, 31,9 % en 2005). En contrepartie, la part des investissements captée par les films dont le devis est compris entre 10 M€ et 15 M€ est en recul (20,4 % en 2004, 13,8 % en 2005).

Les investissements sur les films compris entre 5 M€ et 7 M€, qui représentaient 19,5 % du total des investissements en 2004, en représentent 13,2 % en 2005. Au total, le niveau des investissements sur les films dont le devis est supérieur à 5 M€ reste relativement stable : 75,1 % en 2004, contre 74,3 % en 2005.

La part des investissements absorbés par les films dont le devis est inférieur à 5 M€ est comparable à celle de l'année précédente pour un plus grand nombre de films. Elle est, en effet, de 25,7 % pour 127 films en 2005, contre 24,9 % pour 101 films en 2004.

FILMS D'INITIATIVE FRANÇAISE SELON L'IMPORTANCE DU DEVIS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
plus de 10 M€	6	9	9	10	14	20	14	18	24	22
de 5 à 10 M€	20	24	26	23	26	29	43	32	42	38
de 4 à 5 M€	9	11	11	11	18	9	9	17	16	7
de 2 à 4 M€	30	38	56	59	44	40	35	38	32	46
de 1 à 2 M€	21	24	27	27	21	32	21	37	33	33
moins de 1 M€	18	19	19	20	22	42	41	41	20	41
total	104	125	148	150	145	172	163	183	167	187

progression du poids des premiers films

36,9 % des films d'initiative française agréés en 2005 sont des premiers films, contre 32,3 % en 2004. Après la baisse constatée en 2004, le nombre de premiers films connaît une forte progression et retrouve un niveau proche de celui enregistré en 2002 et 2003. Le nombre de deuxièmes films (34) reste stable par rapport à 2004. Au total, le nombre de premiers et deuxièmes films représente une nouvelle fois plus de la moitié de la production de films d'initiative française, soit 55,1 % (53,3 % en 2004).

33,3 % des premiers films et 41,2 % des deuxièmes films ont bénéficié d'une avance sur recettes avant ou après réalisation. Le nombre de premiers et deuxièmes films ayant bénéficié d'une avance reste stable par rapport à 2004.

Alors que le devis moyen des films d'initiative française est de 4,99 M€, celui des premiers films est de 3,21 M€. 25 premiers films ont un devis supérieur à 3 M€ (19 films en 2004) dont 10 films ont un devis supérieur à 6 M€ (6 films en 2004). Parmi ces 10 derniers, 3 ont un devis supérieur à 10 M€ (5 films en 2004).

Le devis moyen des deuxièmes films est de 4,87 M€. Cette moyenne, en baisse par rapport à 2004 (5,89 M€), s'explique par le nombre moins important de films ayant un devis supérieur à 10 M€ : 4 films en 2005, contre 7 en 2004.

16 premiers films et 3 deuxièmes films sont des documentaires. La production d'initiative française de 2005 compte également 3 premiers et 2 deuxièmes films d'animation.

PREMIERS ET DEUXIÈMES FILMS

	premiers films	% des FIF*	premiers films avec ASR**	deuxièmes films	% des FIF*	deuxièmes films avec ASR**
1996	37	35,6	16	18	17,3	11
1997	46	36,8	18	13	10,4	8
1998	58	39,2	23	29	19,6	13
1999	62	41,3	24	18	12,0	9
2000	53	36,6	19	21	14,5	11
2001	53	30,8	19	36	20,9	14
2002	67	41,1	27	31	19,0	11
2003	68	37,2	28	27	14,8	7
2004	54	32,3	24	35	21,0	15
2005	69	36,9	23	34	18,2	14

*films d'initiative française

**avance sur recettes avant ou après réalisation

les chaînes de télévision et les sociétés de production : principaux financiers des films d'initiative française

En 2004, les sociétés de production et les chaînes de télévision demeurent les principaux financiers des films d'initiative française. La contribution des premières progresse d'un point, passant de 27,4 % en 2004 à 28,4 % en 2005. Celle des secondes s'établit pour la première fois en deçà des 30 % à 29,5 % (32,6 % en 2004). La contribution des aides régionales à la production est stable. En revanche, les à valoir des distributeurs et des éditeurs vidéo sont en progression sensible : ils assurent conjointement le financement de 12,8 % des devis en 2005, contre 7,8 % en 2004. Pour la première fois et sur les trois dernières années, les mandats étrangers sont distingués dans le financement des films d'initiative française. Il s'agit de minima garantis versés par des entreprises mandatées pour la vente des films sur les marchés étrangers hors des pays coproducteurs. En 2005, ces mandats correspondent à 49,9 M€, soit 5,3 % des devis totaux. En 2004, les mandats étrangers s'élevaient à 58,2 M€ (6,5 %).

FINANCEMENT DES FILMS D'INITIATIVE FRANÇAISE (%)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
apports des producteurs français	21,9	33,1	27,7	28,0	31,2	36,7	28,9	24,8	27,4	28,4
SOFICA	4,8	4,5	4,3	4,4	5,7	3,3	4,6	4,5	3,1	3,1
soutien automatique	11,5	7,2	8,1	6,7	7,4	7,0	7,6	6,6	6,0	6,3
aides sélectives	5,2	5,2	4,4	4,4	3,6	3,2	3,4	3,5	3,5	2,9
aides régionales	-	-	-	-	-	-	1,0	1,1	1,2	1,3
coproductions TV	8,9	7,2	7,0	6,0	9,0	3,7	4,6	3,8	4,3	3,8
préachats TV	34,3	29,4	31,5	34,2	31,2	32,0	29,8	26,3	28,3	25,7
à valoir distributeurs France	5,5	3,5	6,8	8,8	5,5	6,0	7,5	6,8	6,0	9,8
à valoir éditeurs vidéo France	-	-	-	-	-	-	1,5	2,0	2,0	3,1
apports étrangers	7,8	9,8	10,3	7,5	6,5	8,2	11,0	14,9	11,6	10,3
mandats étrangers*	-	-	-	-	-	-	-	5,6	6,5	5,3
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* mandats pour la vente des films sur les marchés étrangers hors des pays coproducteurs.

léger fléchissement des investissements des chaînes en clair

En 2005, sur 240 films agréés, les chaînes en clair financent 99 films dont 89 films d'initiative française (105 films dont 97 films d'initiative française en 2004). 6 films ont été financés simultanément par deux diffuseurs en clair. 3 films étaient dans ce cas en 2004, 5 en 2003 et 8 en 2002.

Le volume global d'investissements des chaînes en clair connaît une baisse de 4,0 % par rapport à 2004 mais reste néanmoins supérieur de 8,8 % à celui de 2003.

Les investissements de TF1 se répartissent sur 20 films, contre 28 films en 2004. En conséquence, ils diminuent de 10,4 % mais restent néanmoins supérieurs de 15,8 % à ceux de 2003. Les investissements de M6 concernent le même nombre de films qu'en 2004 (9 films) mais baissent de 35,6 % (stabilité par rapport à 2003). Les investissements d'Arte sont également en régression de 16,1 % (+10,8 % par rapport à 2003) et concernent 17 films en 2005, contre 18 en 2004.

Les investissements de France Télévisions augmentent de 18,9 % (+5,8 % par rapport à 2003) et se répartissent sur 55 films (52 films en 2004). Cette augmentation est essentiellement due à France 3 dont les apports progressent de 50,1 % (+20 % par rapport à 2003). Les investissements de France 2 sont stables (-3,4 % par rapport à 2003).

Les investissements des chaînes en clair sont constitués à hauteur de 68,2 % par des préachats de droits de diffusion. Cet indicateur est stable depuis 2002 (68,1 % en 2004, 68,9 % en 2003, 68,2 % en 2002). TF1 est la chaîne dont les préachats représentent la plus grande part des investissements (81,6 % en 2005). Elle est suivie de M6 (77,8 %), France 2 (60,0 %), France 3 (55,8 %) et enfin Arte (35,5 %).

Comme en 2004, deux films ont fait l'objet d'un préachat de droits de diffusion de la part d'une chaîne en clair sans qu'il soit accompagné d'une coproduction. Il n'y en avait aucun en 2003 et 2002.

TF1 consacre en moyenne 2,33 M€ aux films dans lesquels elle investit. Ses apports s'échelonnent entre 1 M€ et 5,95 M€. France 2 apporte en moyenne 0,93 M€. Ses apports varient de 0,30 M€ à 2,29 M€. Le montant moyen des investissements de France 3 s'établit à 0,90 M€, ceux-ci s'échelonnant entre 0,45 M€ et 1,8 M€. M6 investit en moyenne 1,40 M€, avec un minimum de 0,23 M€ et un maximum de 2,85 M€. Enfin, Arte apporte en moyenne 0,37 M€, ses investissements allant de 0,25 M€ à 0,60 M€.

Les diffuseurs peuvent consacrer jusqu'à 0,7 % de leur chiffre d'affaires à la production d'œuvres européennes tournées dans une autre langue que le français. En 2005, l'intervention des chaînes dans ce type de films s'élève à 12,40 M€ pour 15 films (5,97 M€ pour 11 films en 2004).

Les chaînes en clair participent au financement de 27 premiers films et 18 deuxièmes films (23 premiers films et 19 deuxièmes films en 2004).

Enfin, 7 documentaires et 7 films d'animation sont financés en 2005 par les chaînes en clair, respectivement à hauteur de 2,45 M€ et 5,34 M€.

PARTICIPATION DES CHAÎNES EN CLAIR AU FINANCEMENT DES FILMS AGRÉÉS EN 2005

	TF1	France 2	France 3	M6	Arte	total
nombre de films	20	32	27	9	17	99*
total des apports (M€)	46,65	29,71	24,21	12,63	6,25	119,45
préachats (M€)	38,08	17,82	13,51	9,83	2,22	81,45
coproductions (M€)	8,57	11,89	10,71	2,80	4,03	37,99
apport moyen par film (M€)	2,33	0,93	0,90	1,40	0,37	1,21

*six films sont financés simultanément par deux chaînes en clair.

PARTICIPATION ANNUELLE DES CHAÎNES EN CLAIR

	coproductions (M€)	préachats (M€)	total des apports (M€)	% du devis des films agréés	% du devis des films concernés
1996	32,13	42,10	74,24	14,8	20,9
1997	35,07	47,70	82,76	11,7	18,6
1998	39,12	58,66	97,77	13,0	18,9
1999	30,51	54,39	84,90	12,3	17,9
2000	27,95	57,52	85,47	10,6	14,0
2001	27,57	72,38	99,95	11,0	15,5
2002	34,32	73,66	107,98	12,5	16,2
2003	34,19	75,59	109,78	9,5	11,7
2004	39,69	84,73	124,42	11,9	15,4
2005	37,99	81,45	119,45	9,3	14,3

les investissements de Canal+

120 films agréés en 2005 ont fait l'objet d'un investissement de Canal+ pour un montant global de 126,04 M€, en diminution de 7,8 % par rapport à 2004. Ces chiffres n'incluent ni les indexations de prix calculés sur les recettes salles, ni les films financés avec Canal+ et sans financements encadrés qui, effet de la réforme de l'agrément, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques 2005.

Le nombre de films d'initiative française préachetés diminue par rapport à 2004 (-8 films) mais reste supérieur à celui de 2002 et 2003 (respectivement +8 films et +6 films). Sur l'ensemble des films d'initiative française, la part des films financés par Canal+ est de 56,7 %. Cette part était de 68,3 % en 2004 et 54,1 % en 2003.

Les investissements de Canal+ couvrent 13,7 % de l'ensemble des investissements français des films agréés en 2005. Cette proportion baisse régulièrement (16,7 % en 2004, 16,4 % en 2003, 18,1 % en 2002, 21,0 % en 2001 et 21,9 % en 2000).

L'investissement de Canal+ dans les coproductions minoritaires françaises connaît une nouvelle augmentation après celle constatée en 2004. Il atteint 10,80 M€ en 2005 contre 8,51 M€ en 2004 et 5,88 M€ en 2003. En revanche, l'investissement dans les films d'initiative française est en diminution, passant de 128,14 M€ en 2004 à 115,24 M€ en 2005, soit une baisse de 10,1 %. A 1,09 M€, l'investissement moyen sur les films d'initiative française est également en baisse. Il était de 1,12 M€ en 2004 et 1,25 M€ en 2003. Les acquisitions s'échelonnent entre 0,15 M€ et 5 M€ (entre 0,08 M€ et 4,88 M€ en 2004).

En 2005, la chaîne préachète 81,2 % des films d'initiative française dont le devis est compris entre 2 M€ et 15 M€ (88,6 % en 2004 et 80,9 % en 2003). Elle préachète également 21,6 % des films dont le devis est inférieur à 2 M€ et 66,7 % des films dont le devis est supérieur à 15 M€. Ainsi, Canal+ intervient dans des films aux devis variés : 2 films dont le devis est inférieur à 1 M€ (2 en 2004), 55 films dont le devis est compris entre 1 M€ et 5 M€ (56 en 2004), 17 films dont le devis est compris entre 5 M€ et 7 M€ (31 en 2004), 24 films dont le devis est compris entre 7 M€ et 15 M€ (19 en 2004) et 8 films dont le devis dépasse 15 M€ (6 en 2004).

Parmi les films d'initiative française préachetés par Canal+, figurent 35 premiers films (33,0 % de l'ensemble des films d'initiative française préachetés par la chaîne) et 18 deuxièmes films (17,0 %). Canal+ préachète 8 documentaires (2,98 M€) et 4 films d'animation (2,67 M€).

35,8 % des films d'initiative française n'ont fait l'objet d'aucune acquisition de Canal+ ou TPS, soit 67 films. Ce ratio était de 23,3 % en 2004 et 41,5 % en 2003.

22 films font simultanément l'objet d'un préachat de Canal+ pour une première diffusion cryptée et de TPS pour une deuxième diffusion cryptée, contre 26 films en 2004.

PRÉACHATS DE CANAL+

	films	dont FIF*	préachats (M€)	apport moyen par film (M€)	% du devis des films agréés	% du devis des films concernés
1996	107	85	103,43	0,97	20,6	22,6
1997	135	109	133,37	0,99	18,9	20,6
1998	139	117	139,92	1,01	18,6	22,1
1999	140	121	141,75	1,01	20,5	24,6
2000	115	101	145,50	1,27	18,1	22,9
2001	122	111	153,10	1,25	16,9	22,9
2002	109	98	122,99	1,13	14,3	21,0
2003	108	99	129,31	1,20	11,2	15,1
2004	124	114	136,65	1,10	13,0	17,4
2005	120	106	126,04	1,05	9,8	15,4

*films d'initiative française

TPS Cinéma : nouvelle hausse des investissements

TPS Cinéma participe au financement de 45 films agréés en 2005 dont 38 films d'initiative française. Le volume des investissements sur les films d'initiative française est en légère progression par rapport à 2004.

Les préachats de première fenêtre de diffusion payante sur les films d'initiative française (24,94 M€, soit 76,7 % du total) sont en augmentation et leur proportion sur le volume global des investissements progresse également (21,22 M€ en 2004, soit 67,8 % du total). Ces préachats de première fenêtre concernent 12 films d'initiative française en 2005, contre 13 en 2004. TPS Cinéma mobilise 20,3 % de son investissement pour les préachats de deuxième fenêtre de diffusion payante (6,59 M€ pour 33 films). Cet investissement est en régression par rapport à 2004 : 8,94 M€, soit 28,6 % du total pour 40 films d'initiative française préachetés. TPS Cinéma finance 1 M€ de minima garantis au titre d'une exploitation en paiement à la séance de 22 films d'initiative française. Ces achats constituent 3,1 % du total des financements de TPS, contre 3,7 % en 2004 (1,15 M€ pour 26 films).

L'investissement moyen par film d'initiative française est de 0,86 M€, contre 0,71 M€ en 2004. Il connaît toutefois des variations importantes selon le type de diffusion. Ainsi, pour une première fenêtre de diffusion payante, le montant d'investissement moyen est de 2,08 M€ (1,63 M€ en 2004 et 2,56 M€ en 2003) ; il est de 0,20 M€ (0,22 M€ en 2004 et 0,25 M€ en 2003) pour une deuxième fenêtre ; il s'élève à 45 500 € (44 400 € en 2004 et 52 600 € en 2003) pour une exploitation en paiement à la séance. Les investissements au titre de la première fenêtre de diffusion payante s'échelonnent entre 0,20 M€ et 6 M€.

7 films, tous d'initiative française, font l'objet d'une intervention de la chaîne à la fois pour une première fenêtre de diffusion payante, une deuxième diffusion payante et pour une exploitation en paiement à la séance. Ils totalisent un investissement de 17,82 M€, soit 52 % des investissements annuels de la chaîne.

TPS Cinéma intervient dans des films aux devis variés : 1 film dont le devis est inférieur à 1 M€, 19 films dont le devis est compris entre 1 M€ et 5 M€, 10 films dont le devis est compris entre 5 M€ et 7 M€, 11 films dont le devis est compris entre 7 M€ et 15 M€ et 4 films dont le devis dépasse 15 M€. En 2005, TPS Cinéma concentre 92,8 % de ses investissements sur des films dont les devis sont supérieurs à 5 M€ (85,1 % en 2004 et 93,7 % en 2003). Le devis moyen des films dans lesquels TPS Cinéma intervient s'établit à 7,07 M€. Il était de 7,09 M€ en 2004 et 9,18 M€ en 2003. 15 films financés par TPS Cinéma sont des premiers films (12 films en 2004 et 7 films en 2003) et 8 sont des deuxièmes films (9 films en 2004 et 3 films en 2003).

TPS préachète un documentaire (0,22 M€) et quatre films d'animation (4,22 M€).

PRÉACHATS DE TPS CINÉMA

	films	dont FIF*	préachats (M€)	apport moyen par film (M€)
1997	6	6	8,74	1,46
1998	13	12	18,47	1,42
1999	19	14	15,91	0,84
2000	19	19	17,38	0,91
2001	22	20	23,81	1,08
2002	17	16	23,69	1,39
2003	16	16	21,92	1,37
2004	46	44	31,87	0,69
2005	45	38	34,06	0,76

*films d'initiative française

nouvelle progression de la contribution de Ciné Cinéma

En 2005, Ciné Cinéma investit 11,90 M€ sur 67 films dont 65 d'initiative française. L'intervention de Ciné Cinéma est une nouvelle fois en nette progression sur les films d'initiative française : 19 films de plus sont financés par la chaîne et les apports augmentent de 28,9 %.

L'investissement moyen sur les films d'initiative française est de 181 000 € (198 400 € en 2004 et 178 700 € en 2003). Les acquisitions de films d'initiative française s'échelonnent de 45 000 € à 500 000 €.

52 des 65 films d'initiative française financés par Ciné Cinéma le sont au titre d'une deuxième diffusion cryptée, la première étant acquise par Canal+. 12 films font l'objet d'une acquisition de première diffusion cryptée par Ciné Cinéma, pour un montant cumulé de 1,37 M€. Le film restant est financé par Ciné Cinéma au titre d'une troisième diffusion cryptée, la première étant acquise par Canal+ et la seconde par TPS.

Ciné Cinéma préachète 20 premiers films et 16 deuxièmes films d'initiative française en 2005. Elle préachète par ailleurs 2 documentaires et 2 films d'animation.

PRÉACHATS DE CINÉ CINÉMA

	films	dont FIF*	préachats (M€)	apport moyen par film (M€)
2002	19	18	2,78	0,15
2003	40	36	7,22	0,18
2004	48	46	9,41	0,20
2005	67	65	11,90	0,18

*films d'initiative française

apports des SOFICA en hausse

Les SOFICA sont intervenues sur 78 films en 2005, soit 23 films de plus qu'en 2004. L'investissement global est de 31,63 M€, en augmentation de 14,3 % par rapport à 2004.

L'investissement moyen par film s'établit à 0,41 M€. Il était de 0,50 M€ en 2004 et de 0,64 M€ en 2003. L'investissement global représente 6,9 % du budget des films considérés, contre 6,8 % en 2004.

26 premiers films ont été financés par des SOFICA en 2005 (11 en 2004 et 23 en 2003). Le montant global des investissements sur les premiers films est de 9,42 M€. Il était de 4,03 M€ en 2004 et de 13,29 M€ en 2003. Les SOFICA participent au financement de 3 documentaires et de 4 films d'animation.

En 2005, les SOFICA financent de nouveau très majoritairement des films réalisés en langue française (75 films sur 78) et des films coproduits avec une chaîne en clair (52 films sur 78, soit 67 %).

Les SOFICA interviennent dans 22 films bénéficiaires d'une avance sur recettes avant réalisation, pour un montant global de 4,69 M€ (16 films et 3,6 M€ en 2004, 12 films et 3,29 M€ en 2003). Parmi ces 22 films, 3 sont des premiers films et 4 des deuxièmes films.

Les SOFICA continuent de privilégier les films dont le budget est supérieur à la moyenne : le devis moyen des films dans lesquels elles interviennent est de 5,87 M€ (6,35 M€ en 2004 en excluant *Arthur* de Luc Besson, 5,49 M€ en 2003 sans *Alexandre* d'Oliver Stone). 22 films ont un devis supérieur à 7 M€ (13 films en 2004, 14 en 2003).

Les trois SOFICA les plus actives fournissent 46,8 % des investissements totaux (61,3 % en 2004).

PARTICIPATION DES SOFICA AU FINANCEMENT DES FILMS AGRÉÉS

	films	dont FIF*	apports (M€)	% du devis des films concernés	apport moyen par film (M€)
1996	39	34	19,60	11,3	0,50
1997	48	46	27,68	10,0	0,58
1998	59	59	27,72	10,1	0,47
1999	67	66	26,09	9,8	0,39
2000	59	58	39,03	13,1	0,66
2001	59	59	24,78	8,6	0,42
2002	56	56	33,26	10,9	0,59
2003	61	58	39,23	7,7	0,64
2004	55	53	27,67	6,8	0,50
2005	78	70	31,63	6,9	0,41

*films d'initiative française

L'avance sur recettes avant réalisation

En 2005, 61 films sont produits avec l'aide en amont de l'avance sur recettes. Parmi ces films, 3 sont des coproductions minoritaires françaises. Par ailleurs, 12 sont des documentaires et 3 des films d'animation. Les films d'initiative française aidés par l'avance sur recettes représentent 31,0 % de ces films en 2005, contre 35,3 % en 2004 et 30,6 % en 2003.

Parmi les films bénéficiaires de l'avance sur recettes avant réalisation, le nombre de premiers films (films minoritaires inclus) est en baisse : 17 films en 2005, contre 24 films en 2004, 23 films en 2003 et 21 films en 2002. 27,9 % des films agréés en 2005 ayant bénéficié de l'avance sur recettes avant réalisation sont des premiers films. Cette proportion était de 38,1 % en 2004.

Le nombre de deuxièmes films (films minoritaires inclus) ayant bénéficié de l'avance augmente : 15 films en 2005, contre 13 films en 2004.

Le total des avances accordées s'élève à 20,96 M€, soit une diminution de 2,57 M€ par rapport à l'année précédente (-10,9 %). L'avance sur recettes représente 12,0 % du devis des films aidés et reste stable par rapport à 2004 (12,1 %). Cette part était de 16,9 % en 2003 et 13,2 % en 2002.

En 2005, l'avance moyenne s'élève à 343 600 € (373 500 € en 2004). Les montants des avances varient entre 90 000 € et 525 000 € (entre 80 000 € et 500 000 € en 2004).

Canal+ finance 28 des 61 films bénéficiaires de l'avance sur recettes soit 45,9 % (58,7 % en 2004). TPS participe au financement de 14 films avec avance sur recettes (11 films en 2004) dont 1 pour une première diffusion cryptée (2 en 2004), 11 pour une deuxième diffusion payante après Canal+ (8 en 2004), 1 pour une deuxième diffusion payante après Ciné Cinéma et 1 pour une deuxième diffusion seule. Ciné Cinéma contribue au financement de 17 films bénéficiaires de l'avance (11 films en 2004), dont 10 films (10 films en 2004) pour une deuxième diffusion cryptée après Canal+, 1 film en troisième diffusion après Canal+ et TPS et 6 films (1 film en 2004) pour une première diffusion cryptée. Par ailleurs, 22 films bénéficiaires de l'avance bénéficient également du financement d'au moins une chaîne de télévision en clair. Ils étaient 29 en 2004, 21 en 2003 et 26 en 2002.

Enfin, le crédit d'impôt est sollicité pour 43 des films d'initiative française bénéficiaires de l'avance sur recettes avant réalisation, soit pour 74,1 % de ceux-ci (47 films en 2004, soit 79,7 %).

L'avance sur recettes après réalisation

En 2005, 10 films agréés bénéficient de l'avance sur recettes après réalisation (8 films en 2004) dont 4 documentaires. Le montant total des allocations s'élève à 943 000 € (692 200 € en 2004), soit une moyenne de 94 300 € par film. Le devis moyen de ces films s'élève à 492 100 €. L'avance après réalisation représente 19,2 % du devis des films aidés (9,6 % en 2004).

Parmi les films aidés figurent 7 premiers films et 1 deuxième film. Sur les 10 films bénéficiaires de l'avance, 4 sont des documentaires. Un film bénéficiaire de l'avance après réalisation est financé par Canal+ et un autre bénéficie à la fois du financement de Canal+, d'une chaîne en clair et de deux SOFICA.

Le crédit d'impôt

En 2005, sur les 187 films d'initiative française agréés, 118 ont fait l'objet d'une demande d'agrément provisoire de crédit d'impôt (111 sur 167 films d'initiative française en 2004), dont 36 premiers films et 25 deuxièmes films.

1 349 semaines de tournage pour les films d'initiative française

Le nombre cumulé des semaines de tournage pour les films d'initiative française s'établit à 1 349 en 2005 (+20 semaines par rapport à 2004, soit +1,5 %).

La durée moyenne de tournage pour un film d'initiative française est de 7,7 semaines. Elle était de 8,2 semaines en 2004 et 2003.

Le nombre de semaines de tournage dans l'hexagone s'établit à 962, soit une légère baisse (-19 semaines et -1,9 % par rapport à 2004). Cette diminution concerne à la fois les tournages en décors naturels (-12 semaines par rapport à 2004) qui totalisent 896 semaines et les tournages dans les studios français, en recul de 7 semaines : 66 semaines en 2005, contre 73 semaines en 2004, 94 semaines en 2003 et 86 semaines en 2002.

72 films d'initiative française, soit 41,0 % des 175 films pris en compte (12 films sont exclus de la base de travail), sont partiellement ou intégralement tournés à l'étranger (55 films, soit 34,0 % en 2004).

Le choix du tournage à l'étranger est, dans la majorité des cas, lié à des exigences d'ordre artistique. Néanmoins, ce choix répond parfois à une logique financière, la localisation à l'étranger permettant des économies sur les coûts (Portugal, République Tchèque, Bulgarie, Roumanie) ou l'accès à des financements locaux (Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Luxembourg) au travers des coproductions.

La durée des tournages à l'étranger progresse de 39 semaines (387 semaines en 2005, 348 en 2004). Cette augmentation est essentiellement liée à la progression des films de coproduction majoritaire (37 films en 2004, 61 en 2005). En effet, parmi les 61 films de coproduction majoritaire, 40 ont fait l'objet d'un tournage à l'étranger pour une durée cumulée de 232 semaines (28 films sur 37 et 201 semaines de tournage à l'étranger en 2004).

En 2005, 23 films sont partiellement tournés en studio en France (24 films en 2004). La durée moyenne de tournage en studio est de 14 jours en 2005 (15 jours en 2004). Les films tournés en studio ont des budgets élevés : 3 films au devis supérieur à 20 M€, 7 films au devis compris entre 10 M€ et 20 M€, 5 films au devis compris entre 5 M€ et 10 M€ et 8 films au devis inférieur à 5 M€. Le devis moyen de ces 23 films est de 10,25 M€.

5 films de coproduction minoritaire ont été partiellement tournés en France, contre 4 en 2004 et 7 en 2003. Parmi eux, 1 seul a été tourné en quasi totalité en France.

le secteur de la production : une atomisation structurelle

156 sociétés différentes produisent les 187 films d'initiative française agréés en 2005 (pour lesquels 25 productions codéveloppées sont dénombrées). Le secteur de la production cinématographique reste donc peu concentré. Gaumont est la société la plus active en 2005 avec 7 films produits dont le devis moyen est de 10,61 M€. Trois sociétés produisent 6 films chacune. Il s'agit de EuropaCorp (devis moyen : 15,46 M€), Gemini Films (devis moyen : 2,22 M€) et Les Films d'Ici (devis moyen : 0,94 M€). Agat Films et Cie et Maia Films ont produit 4 films chacune. Quatre sociétés ont produit 3 films chacune. Il s'agit de ARP, Fidélité Films, Orsans Productions et Pathé Renn Production. 21 sociétés ont produit 2 films dans l'année et, enfin, 125 sociétés ont produit un seul film en 2005.

répartition des coûts de production des films d'initiative française

En 2005, 184 films d'initiative française ont reçu un agrément de production (41 films de plus qu'en 2004), soit un volume de dépenses de 818,98 M€. 51,1 % de ces films ont réalisé une partie de leurs dépenses à l'étranger (contre 53,4 % en 2004 et 55,1 % en 2003), pour 124,52 M€. Ces dépenses, qui représentent en moyenne 15,2 % des coûts de production totaux (contre 15,4 % en 2004 et 11,7 % en 2003), concentrent essentiellement les dépenses relatives aux transports, défraiements et régie, au personnel, et les dépenses de décors et costumes pour les longs métrages de fiction.

La répartition des coûts de production ne présente pas d'évolution marquante en 2005 : l'équilibre de la structure des coûts est relativement stable depuis 2003. Toutefois, il convient de préciser que l'année 2004 présentait certaines particularités expliquant les fortes évolutions sur certains postes. Outre le personnel, les postes captant la majorité des dépenses ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit de longs métrages de fiction cinématographique, de documentaires ou de films d'animation. En effet, la production d'un long métrage de fiction doit supporter des coûts relativement importants en termes de personnel, d'interprétation et de charges sociales, soit plus généralement les postes relatifs aux rémunérations. Depuis 2003, les postes relatifs au tournage et aux dépenses techniques présentent une grande stabilité. En revanche, les dépenses liées aux rémunérations augmentent en 2005 et constituent 56,9 % des coûts de production d'un film de fiction. Les dépenses de personnel et les charges sociales fluctuent peu selon le budget des films, tandis que les dépenses d'interprétation y sont très étroitement liées. Elles s'imposent de manière conséquente dans les films de grande envergure. Une partie des coûts techniques sont des coûts fixes qui, en proportion, ont un impact plus important sur les films à petits budgets (dépenses incompressibles, absence d'économies d'échelle). Les frais financiers sont stables et représentent 4,0 % des dépenses totales.

Pour les films d'animation, les moyens techniques (35,4 % en 2005) et le personnel (30,7 % en 2005) mobilisent chacun environ un tiers des dépenses, le genre faisant appel à un savoir-faire essentiellement technique.

Les dépenses de production des documentaires augmentent considérablement en 2005, passant de 11,77 M€ en 2004 à 24,97 M€. Cette progression des investissements accompagne une augmentation en volume (20 documentaires en 2005, contre 15 en 2004). Le documentaire assume des charges importantes de personnel dont le poids croissant atteint 25,7 % des dépenses totales en 2005. Le poids des moyens techniques est de 25,8 %, en baisse par rapport aux années précédentes où il représentait un tiers du budget moyen d'un documentaire. Le poids des dépenses relatives au transport, défraiement et régie double en 2005 (11,3 %). Le reste des postes présente un poids plus faible, notamment dû à une scénarisation très restreinte et à la quasi absence d'interprétation.

RÉPARTITION DES COÛTS DE PRODUCTION DES FICTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

	dépenses (M€)			répartition (%)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
rémunérations	287,27	396,63	440,53	55,5	53,6	56,9
droits artistiques	38,63	56,00	63,56	7,5	7,6	8,2
personnel	123,63	167,01	187,05	23,9	22,6	24,2
interprétation	60,23	86,92	96,22	11,6	11,7	12,4
charges sociales	64,78	86,70	93,70	12,5	11,7	12,1
technique	82,61	117,62	116,19	16,0	15,9	15,0
moyens techniques	51,19	80,52	69,84	9,9	10,9	9,0
pellicules-laboratoires	31,42	37,10	46,35	6,1	5,0	6,0
tournage	147,85	225,69	217,08	28,6	30,5	28,1
décors et costumes	41,50	66,27	55,95	8,0	9,0	7,2
transports, défraiements, régie	50,20	71,01	70,84	9,7	9,6	9,2
assurances et divers	26,14	44,61	44,69	5,0	6,0	5,8
divers*	30,01	43,80	45,60	5,8	5,9	5,9
total	517,73	739,94	773,80	100,0	100,0	100,0

*le poste « Divers » comprend les frais généraux et les imprévus.

base films d'initiative française (fictions) ayant obtenu un agrément de production : 117 films en 2003, 125 films en 2004, 162 films en 2005.